

Note Méthodologique : accident espace confiné

Synthèse structurée de la démarche et des étapes de réalisation de la mission.

Contexte & finalité de la méthodologie

La mission s'inscrit dans la prévention des accidents graves en espaces confinés dans des environnements industriels et portuaires.

- Risque majeur pour l'industrie (chimie, pétrochimie, agroalimentaire, traitement des eaux, infrastructures portuaires).
- Finalité : prévenir les accidents, protéger la santé des opérateurs, maintenir la continuité d'activité.
- Conformité au Code du travail et à l'arrêté du 19/03/1993, alignement sur standards internationaux.
- Approche rigoureuse, terrain et documentaire, adaptée au contexte des sites.

Point clé : Conformité réglementaire et appropriation par les équipes terrain sont incontournables pour sécuriser les interventions en espaces confinés.

Objectifs de la mission

- Réduire à zéro les risques d'accident espace confiné.
 - Identifier les dangers spécifiques et évaluer les risques.
 - Vérifier la conformité aux normes nationales et européennes.
 - Déployer des procédures optimisées (accès, ventilation, surveillance, secours).
 - Renforcer la culture sécurité et garantir une documentation conforme (autorisations de travail, protocoles).
-

Périmètre / livrables attendus

- Diagnostic des pratiques et observation terrain des interventions en espaces confinés.
 - Analyse documentaire et réglementaire (évaluations de risques, permis, consignes, plans de secours).
 - Plan d'action hiérarchisé : mises à jour de procédures, responsabilités clarifiées.
 - Sélection des EPI et renforcement de la surveillance atmosphérique.
 - Livrables : rapport de diagnostic, carte des risques, audit de conformité, plan d'action priorisé.
 - Suivi : rapports de suivi, tableaux de bord; sessions de sensibilisation.
 - Formats : interventions sur site et/ou partiellement à distance; ateliers participatifs.
-

Démarche méthodologique (étapes)

Étape 1 — Diagnostic initial (1 à 2 semaines)

- Entretiens avec acteurs clés, visite terrain, analyse des dossiers HSE.
- Résultat : état des lieux et écarts vs réglementation et bonnes pratiques.

Étape 2 — Analyse documentaire et réglementaire (1 semaine)

- Revue des évaluations de risques, permis, consignes, plans de secours.
- Vérification avec le Code du travail, arrêté du 19/03/1993 et standards internationaux; focus formations/habilitations.
- Résultat : audit de conformité documenté.

Étape 3 — Recommandations et plan d’action (2 semaines)

- Recommandations hiérarchisées et mise à jour des procédures.
- Définition des responsabilités; choix des EPI; renforcement de la surveillance atmosphérique.
- Résultat : plan d’action structuré présenté en réunion pluridisciplinaire.

Étape 4 — Suivi et accompagnement (3 à 6 mois)

- Suivi de la mise en œuvre des mesures correctives; accompagnement aux audits internes.
- Sessions de sensibilisation; pilotage en amélioration continue.
- Résultat : rapports de suivi et tableaux de bord périodiques.

Planning / durée / jalons

Phase	Durée estimée	Jalons clés
Diagnostic initial	1 à 2 semaines	État des lieux et écarts identifiés
Analyse documentaire & réglementaire	1 semaine	Audit de conformité disponible
Recommandations & plan d’action	2 semaines	Réunion pluridisciplinaire (plan d’action)
Suivi & accompagnement	3 à 6 mois	Audits réguliers (trimestriels / semestriels); tableaux de bord

Rôles & responsabilités

Consultant

- Réalise le diagnostic (entretiens, visite terrain, analyse HSE).
- Passe en revue la documentation et la conformité réglementaire.
- Élabore les recommandations et le plan d’action; propose les mises à jour de procédures.
- Assure le suivi de la mise en œuvre; accompagne les audits internes; organise des sensibilisations.
- Fournit des rapports détaillés et un reporting transparent aux directions concernées.

Client

- Met à disposition les documents requis (évaluations des risques, plans de prévention, permis de travail, rapports d'audit, procédures).
 - Participe aux entretiens terrain et aux ateliers participatifs.
 - Implique responsables HSE, équipes QHSE, direction, opérateurs et équipes terrain selon les phases.
 - Conduit les audits internes avec accompagnement; met en œuvre les mesures correctives.
 - Participe à la réunion pluridisciplinaire dédiée au plan d'action.
-

Prérequis & données nécessaires (inputs)

- Évaluations des risques, plans de prévention, permis de travail.
 - Procédures internes relatives aux espaces confinés et plans de secours.
 - Rapports d'audits précédents.
 - Liste des formations et habilitations des intervenants.
 - Accès au site pour visite terrain et observations.
 - Disponibilité des acteurs clés pour les entretiens.
 - Données sur ventilation, surveillance atmosphérique et EPI en place.
 - Références réglementaires applicables (Code du travail, arrêté du 19/03/1993).
-

Modalités de pilotage & qualité (comités, validations, risques)

- Réunion pluridisciplinaire dédiée au plan d'action; ateliers participatifs pour l'appropriation.
 - Suivi régulier de la mise en œuvre; amélioration continue des dispositifs.
 - Audits périodiques (trimestriels ou semestriels) pour évaluer l'efficacité.
 - Reporting transparent et rapports détaillés aux directions QHSE et opérationnelles.
 - Référentiel de conformité : Code du travail, arrêté du 19/03/1993 et standards internationaux.
 - Modalités d'intervention flexibles : sur site industriel/portuaire et/ou partiellement à distance.
 - Gestion des risques centrée sur l'identification des écarts et leur correction documentée.
-